



SAPEURS-POMPIERS

AUBE

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE L'AUBE

Etat-major

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

n°51

de janvier à juin 2025

SOMMAIRE DES DELIBERATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION ET BUREAU

Séance	N°	B ou CA	Service instructeur	Titre	Page
27/03/2025	25-02	B	GROUPEMENT FINANCES	Adhésion du SDIS à l'Association des archivistes français	5
27/03/2025	25-03	B	GROUPEMENT JURIDIQUE	Convention nationale de téléassistance et cahier des charges « type »	6
27/03/2025	25-04	B	GROUPEMENT RESSOURCES HUMAINES	Concours Sergent	7
27/03/2025	25-05	B	GROUPEMENT RESSOURCES HUMAINES	Concours Caporal	9
27/03/2025	25-06	B	GROUPEMENT SOUTIEN OPERATIONNEL	Réforme de matériels	11
27/03/2025	25-03	CA	GROUPEMENT FINANCES	Compte financier unique 2024	8
27/03/2025	25-04	CA	GROUPEMENT FINANCES	Affectation du résultat de fonctionnement 2024	17
27/03/2025	25-05	CA	GROUPEMENT FINANCES	Budget 2025 – Mise à jour des autorisations de programme	19
27/03/2025	25-06	CA	GROUPEMENT FINANCES	Budget supplémentaire 2025	21
27/03/2025	25-07	CA	GROUPEMENT RESSOURCES HUMAINES	Créations d'emplois non permanents en application de l'article L332-23 du code général de la fonction publique	28
27/03/2025	25-08	CA	GROUPEMENT RESSOURCES HUMAINES	Autorisation de signer le marché relatif à la fourniture de tenues de protection pour feux urbains	29

27/03/2025	25-09	CA	GROUPEMENT JURIDIQUE	Don de matériels – Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme (FFSS)	30
27/03/2025	25-10	CA	GROUPEMENT SOUTIEN OPERATIONNEL	Acceptation du don d'un véhicule par la société Enedis	31
27/03/2025	25-11	CA	GROUPEMENT SOUTIEN OPERATIONNEL	Réhabilitation du centre d'incendie et de secours d'Aix en Othe	32
16/06/2025	25-09	B	GROUPEMENT METIER	Convention Fonds pour le Développement du Bon Samaritain (FDBS)	5
16/06/2025	25-10	B	GROUPEMENT JURIDIQUE	Autorisation d'ester en justice – Constitution de partie civile- Action collective en indemnisation liée aux émissions polluantes de véhicules diesel (Dieselgate)	6
16/06/2025	25-11	B	GROUPEMENT SOUTIEN OPERATIONNEL	Demande de subvention du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires : (Fonds vert) - prévention des risques d'incendies de forêt et de végétation	8
16/06/2025	25-12	B	GROUPEMENT FINANCES	Convention avec l'Agence régionale de Santé (ARS) relative à l'indemnité de substitution	10
16/06/2025	25-13	B	GROUPEMENT FINANCES	Mise à disposition d'une équipe médicale – Montant de la participation aux frais	
16/06/2025	25-14	B	GROUPEMENT SOUTIEN OPERATIONNEL	Réforme de matériels	
16/06/2025	25-14	CA	DIRECTION	Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR)	8

16/06/2025	25-15	CA	GROUPEMENT RESSOURCES HUMAINES	Modification du tableau des effectifs	12
16/06/2025	25-16	CA	GROUPEMENT RESSOURCES HUMAINES	Modification du Règlement Intérieur	15
16/06/2025	25-17	CA	GROUPEMENT RESSOURCES HUMAINES	Organisation des groupements du SDIS	25
16/06/2025	25-18	CA	GROUPEMENT RESSOURCES HUMAINES	Contrat d'apprentissage	26
16/06/2025	25-19	CA	GROUPEMENT TERRITOIRE	Taux des indemnités horaires des sapeurs-pompiers volontaires en journée	28
16/06/2025	25-20	CA	GROUPEMENT METIER	Modification du règlement opérationnel	30
16/06/2025	25-21	CA	SANTE SECURITE QUALITE DE VIE EN SERVICE	La mise en place du dispositif de signalement des situations de violences sexistes ou sexuelles, de harcèlement et discrimination, le plan de prévention	32
16/06/2025	25-22	CA	GROUPEMENT SOUTIEN OPERATIONNEL	Mise à jour des autorisations de programme – Construction d'un centre de secours à Aix-en-Othe	36
16/06/2025	25-23	CA	GROUPEMENT FINANCES	Décision modificative n°1 du budget 2025	38

**BUREAU
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

ଓଡ଼ିଆଓଡ଼ିଆ

27 mars 2025

Décisions

Le bureau du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Aube, réuni à l'état-major le **jeudi 27 mars 2025**, a examiné les dossiers ci-après et pris les décisions suivantes :

Rapport référencé : 25-02

Adhésion du SDIS à l'Association des archivistes français

Après en avoir délibéré,

LE BUREAU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

à l'unanimité,

AUTORISE l'adhésion du SDIS à l'Association des archivistes français ;

AUTORISE le Président à renouveler annuellement cette adhésion et à y mettre fin à tout moment si son utilité n'est plus constatée.

Rapport référencé : 25-03

Convention nationale de téléassistance et cahier des charges « type »

Après en avoir délibéré,

LE BUREAU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

à l'unanimité,

VALIDE le cahier des charges qui s'appliquera aux membres de l'AFRATA;

AUTORISE le Président à mettre en application les dispositions inscrites au cahier des charges annexé à la convention cadre entre la DGSCGC et l'AFRATA.

Rapport référencé : 25-04

Concours Sergent

Après en avoir délibéré,

LE BUREAU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

à l'unanimité,

AUTORISE le SDIS de l'Aube à organiser un concours de sergent de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2026 ;

AUTORISE la mutualisation d'une partie des tâches inhérentes à l'organisation de l'examen professionnel sur la base d'une convention avec le SIS 67 ;

AUTORISE l'utilisation de ma signature par le CDG 54 pour l'apposer sur les courriers émis pour le compte du SDIS de l'Aube.

Après en avoir délibéré,

LE BUREAU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

à l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer une convention avec le SDIS de la Moselle pour l'organisation des deux concours externes de caporaux de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2025.

Après en avoir délibéré,

LE BUREAU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

à l'unanimité,

PREND ACTE du principe de la réforme de ces engins ;

AUTORISE le Président à faire procéder à la vente publique de ces véhicules soit auprès de l'hôtel des ventes (SCP Boisseau et Pomez), soit auprès d'un site d'enchères en ligne (Agorastore SAS par exemple).

CONSEIL D'ADMINISTRATION

ଓଡ଼ିଆ

27 mars 2025

Décisions

Le bureau du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Aube, réuni à l'état-major le **jeudi 27 mars 2025**, a examiné les dossiers ci-après et pris les décisions suivantes :

Rapport référencé : 25-03
Compte financier unique 2024

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

à l'unanimité,

APPROUVE, en l'absence du Président et sous la présidence du 1^{er} Vice-Président, le présent compte financier unique, dont le résultat cumulé est ainsi déterminé à la fin de l'exercice 2024 :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	11 297 442,77	22 661 034,00	33 958 476,77
	Recettes réalisées (1)	B	9 114 036,81	23 021 546,00	32 135 582,81
	Restes à réaliser	C	268 105,00	0,00	268 105,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	13 011 342,09	23 208 830,42	36 220 172,51
	Dépenses réalisées (1)	E	8 346 648,74	22 271 401,42	30 618 050,16
	Restes à réaliser	F	1 236 991,98	342 625,60	1 579 617,58
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	767 388,07	750 144,58	1 517 532,65
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	1 713 899,32	547 796,42	2 261 695,74
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent déficit	G + H	2 481 287,39	1 297 941,00	3 779 228,39
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-948 886,98	-342 625,60	-1 291 512,58
Résultat cumulé	Excédent déficit	G + H + I	1 532 400,41	955 315,40	2 487 715,81

(1) Les restes réalisés et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre.

Rapport référencé : 25-04
Affectation du résultat de fonctionnement 2024

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

à l'unanimité,

APPROUVE l'affectation de la totalité du résultat de fonctionnement 2024, d'un montant de **1 297 941,00 €**, au financement de la section de fonctionnement ;

APPROUVE l'inscription de ce montant à la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » du budget supplémentaire 2025.

Rapport référencé : 25-05
BUDGET 2025 – Mise à jour des autorisations de programme

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

à l'unanimité,

APPROUVE la clôture de cette autorisation de programme de réhabilitation des centres d'incendie et de secours 2022-2024.

Rapport référencé : 25-06
Budget supplémentaire 2025

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

à l'unanimité,

ADOpte le budget supplémentaire du service départemental d'incendie et de secours pour l'année 2025, joint à la présente délibération ;

CHARGE le Président de son application ;

AUTORISE le Président à signer tout document relatif à l'exécution de ce budget supplémentaire.

Rapport référencé : 25-07
Créations d'emplois non permanents en application de l'article L332-23 du code général de la fonction publique

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

à l'unanimité,

APPROUVE la création d'emplois non permanents à temps complet dans la limite de quatre par an et pour une durée maximale de deux mois par contrat ;

AUTORISE le Président à inscrire au budget les crédits correspondants.

Rapport référencé : 25-08
Don de matériels – Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme (FFSS)

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

à l'unanimité,

PREND ACTE du principe de la réforme de cet engin ;

AUTORISE le Président à céder à l'association « Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme », le matériel cité ci-dessus.

Rapport référencé : 25-09

Acceptation du don d'un véhicule par la société Enedis

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

à l'unanimité,

AUTORISE le Président à accepter le don d'un véhicule Kangoo ZE par la société Enedis et à accomplir toute formalité administrative et comptable résultant de ce don.

FIXE à 2 ans la durée d'amortissement de ce véhicule, dont la valeur vénale est estimée à 3500€.

Rapport référencé : 25-10

Réhabilitation du centre d'incendie et de secours d'Aix en Othe

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

à l'unanimité,

APPROUVE l'acquisition par le SDIS, à l'euro symbolique avec dispense de paiement, du terrain proposé par la commune d'AIX VILLEMAUR PALIS ;

AUTORISE le Président à signer l'acte notarié d'acquisition et tout document afférent à la présente décision ;

AUTORISE le Président à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour une enveloppe financière estimée à 35 000 euros hors taxe.

**BUREAU
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

ଓଡ଼ିଆଓଡ଼ିଆ

16 juin 2025

Décisions

Le bureau du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Aube, réuni à l'état-major du service départemental d'incendie et de secours **le lundi 16 juin 2025**, a examiné les dossiers ci-après et pris les décisions suivantes :

Rapport référencé : 25-09

Convention Fonds pour le Développement du Bon Samaritain (FDBS)

Après en avoir délibéré,

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

à l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer la convention du Fonds pour le développement du bon samaritain (FDBS).

Rapport référencé : 25-10

Autorisation d'ester en justice – Constitution de partie civile- Action collective en indemnisation liée aux émissions polluantes de véhicules diesel (Dieselgate)

Après en avoir délibéré,

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

à l'unanimité,

AUTORISE le Président à se constituer partie civile dans le cadre de cette action collective, afin de défendre les intérêts du SDIS.

Rapport référencé : 25-11

Demande de subvention : du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds vert) - prévention des risques d'incendies et forêt et de végétation

Après en avoir délibéré,

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

à l'unanimité,

PREND ACTE de ces informations et de la stratégie du SDIS ;

AUTORISE le Président à solliciter une subvention de l'Etat au titre du **Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds vert)** ;

AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette procédure.

Rapport référencé : 25-12

Convention avec l'Agence régionale de Santé (ARS) relative à l'indemnité de substitution

Après en avoir délibéré,

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

à l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer la convention avec l'Agence régionale de Santé (ARS) relative à l'indemnité de substitution.

Rapport référencé : 25-13

Mise à disposition d'une équipe médicale – Montant de la participation aux frais

Après en avoir délibéré,

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

à l'unanimité,

PREND ACTE de ce rapport ;

FIXE à 400 € l'heure le montant de la participation aux frais demandée en contrepartie de la mise à disposition par le SDIS d'une équipe médicale avec un véhicule et des moyens de réanimation, en vue d'assurer la sécurité des joueurs à l'occasion d'un match de football.

Rapport référencé : 25-14

Réforme de matériels

Après en avoir délibéré,

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

à l'unanimité,

PREND ACTE du principe de la réforme de ces engins ;

AUTORISE le Président à faire procéder à la vente publique de ces véhicules soit auprès de l'hôtel des ventes (SCP Boisseau et Pomez), soit auprès d'un site d'enchères en ligne (Agorastore SAS par exemple).

CONSEIL D'ADMINISTRATION

ଓଡ଼ିଆଓଡ଼ିଆ

16 juin 2025

Décisions

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Aube, réuni à l'état-major du service départemental d'incendie et de secours **le lundi 16 juin 2025**, a examiné les dossiers ci-après et pris les décisions suivantes :

Rapport référencé : 25-14

Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR)

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

à l'unanimité,

PREND ACTE que ce rapport a été présenté

- aux membres du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires le 3 juin 2025 ;
- aux membres du comité social territorial le 4 juin 2025 ;
- aux membres de la commission administrative et technique le 4 juin 2025 ;

PREND connaissance du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques de l'Aube ;

APPROUVE ce nouveau Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques, qui sera arrêté par M. le Préfet de l'Aube.

Rapport référencé : 25-15

Modification du tableau des effectifs

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

à l'unanimité,

PREND ACTE que ce rapport a été présenté aux membres du comité social territorial le 4 juin 2025 ;

AUTORISE la suppression d'un poste de la filière technique au grade de technicien et la création d'un poste de filière administrative, catégorie B à compter du 1er juin 2025 ;

AUTORISE la création d'un emploi permanent à temps complet de médecin, à compter du 1er juin 2025 ;

VALIDE le tableau des effectifs décliné ci-dessus.

1/ Indemnité de responsabilité :

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

à l'unanimité,

PREND ACTE que ce rapport a été présenté au Comité Social Territorial qui s'est réuni le 4 juin 2025 ;

APPROUVE les modifications du règlement intérieur concernant l'indemnité de responsabilité.

2 / Pérennisation du télétravail :

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

à l'unanimité,

PREND ACTE que ce rapport a été présenté au Comité Social Territorial qui s'est réuni le 4 juin 2025 ;

APPROUVE les modifications du règlement intérieur concernant l'ajout de l'article 17 concernant la pérennisation du Télétravail.

3 / Impact des congés de maladie sur la rémunération :

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

à l'unanimité,

PREND ACTE que ce rapport a été présenté aux membres du Comité Social Territorial qui s'est réuni le 4 juin 2025 ou le collège des représentants administration a émis un avis favorable et ou le collège des représentants du personnel a émis un avis défavorable à la majorité ;

APPROUVE les modifications du règlement intérieur concernant l'impact des congés de maladie sur la rémunération.

4 / Retard à l'embauche des SPP et PATS - SPV :

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

à l'unanimité,

PREND ACTE que ce rapport a été présenté au Comité Social Territorial qui s'est réuni le 4 juin 2025 ;

APPROUVE les modifications du règlement intérieur concernant le retard à l'embauche.

ADOpte le règlement intérieur du SDIS modifié.

Rapport référencé : 25-17 **Organisation des groupements du SDIS**

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

à l'unanimité,

PREND ACTE que ce rapport a été présenté au Comité Social Territorial qui s'est réuni le 4 juin 2025 ;

VALIDE l'organisation du SDIS de l'Aube telle que présentée en annexe.

Rapport référencé : 25-18 **Contrat d'apprentissage**

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Considérant la disponibilité des crédits,

à l'unanimité,

PREND ACTE que ce rapport a été présenté au Comité Social Territorial qui s'est réuni le 4 juin 2025 ;

AUTORISE le recrutement d'un(e) apprenti(e).

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

à l'unanimité,

PREND ACTE que ce rapport a été présenté par les membres du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires le 3 juin 2025 ;

VALIDE l'indemnisation à hauteur de 3% du taux horaire du grade, pour les astreintes en journée hors week-end pour les sapeurs-pompiers volontaires des CIS concernés sur l'astreinte A.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

à l'unanimité,

PREND ACTE que ce rapport a été présenté

- aux membres du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires le 3 juin 2025 ;
- aux membres de la commission administrative et technique le 4 juin 2025 ;
- aux membres du comité social territorial le 4 juin 2025 ;

ACCEPTE les modifications apportées au règlement opérationnel du SDIS de l'Aube ;

AUTORISE le président à transmettre cette révision à M. le Préfet pour validation ;

PREND ACTE que ce nouveau règlement opérationnel devra être arrêté par M. le Préfet.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

à l'unanimité,

PREND ACTE que ce rapport a été présenté

- aux membres de la formation spécialisée le 3 juin 2025 ;
- aux membres du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires le 3 juin 2025 ;
- aux membres du comité social territorial le 4 juin 2025 ;

VALIDE la mise en place du dispositif de signalement des situations de violences sexistes ou sexuelles, de harcèlement et discrimination ainsi que le dispositif d'accompagnement de la démarche.

Rapport référencé : 25-22

Mise à jour des autorisations de programme – Construction d'un centre de secours à Aix-en-Othe

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

à l'unanimité,

VALIDE le programme de l'opération de construction d'un nouveau centre de secours à Aix-en-Othe, tel que joint au présent rapport ;

FIXE à 1 600 000 € l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération ;

PRONONCE l'ouverture d'une autorisation de programme à hauteur du montant précité, selon un étalement prévisionnel des crédits de paiement comme suit :

	CP 2025	CP 2026	CP 2027	TOTAL CP
Construction du centre de secours d'Aix-en-Othe	100 000 €	700 000 €	800 000 €	1 600 000 €

Rapport référencé : 25-23

Décision modificative n°1 du budget 2025

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

à l'unanimité,

PRONONCE la modification n°1 du budget du service départemental d'incendie et de secours pour l'exercice 2025.

ARRETES

ଅବକାଶ

Pris de janvier à juin 2025



ARRÊTÉ N° 2025-01-019

Portant modification de la composition de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail au sein du Comité Social Territorial du SDIS de l'Aube

**Le Président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,**

VU le Code Général de la fonction publique ;

VU le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

VU la délibération du 20 septembre 2021 du Conseil d'administration du SDIS de l'Aube portant désignation des représentants de l'administration au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du service départemental d'incendie et de secours de l'Aube ;

VU la délibération du Conseil d'administration en date du 7 juin 2022 relative au renouvellement général des représentants des instances de dialogue social fixant, à la suite de la consultation des organisations syndicales, le nombre de représentants du personnel à la Formation Spécialisée et décidant le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de l'établissement égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants ;

VU l'arrêté ministériel du 9 mars 2022 fixant la date des élections professionnelles pour le Comité Social Territorial au jeudi 8 décembre 2022 ;

VU le procès-verbal de des opérations électorales du 8 décembre 2022 pour l'élection des représentants du personnel au Comité Social Territorial, et la proclamation des résultats de l'élection ;

VU les listes des agents désignés titulaires et suppléants transmises par les organisations syndicales par suite des élections au Comité Social Territorial ;

VU l'arrêté SDIS-2023165-0001 du 19 juin 2023 portant organisation administrative du service départemental d'incendie et de secours de l'Aube et de son corps départemental ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité investie du pouvoir de nomination de désigner, parmi les membres de l'organe délibérant et les agents de l'établissement public, les représentants de l'établissement ;

ARRETE

Art. 1. - La composition de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail du Comité Social Territorial du SDIS de l'Aube s'établit comme suit :

I - Membres ayant voix délibératives :

1. Président

Membre titulaire	Membre suppléant
Madame Estelle BOMBERGER-RIVOT Présidente déléguée du conseil d'administration du S.D.I.S - 2 ^{ème} Vice-Présidente	Monsieur Jacky RAGUIN 1 ^{er} Vice-Président du conseil d'administration du S.D.I.S.

2. Au titre des représentants de l'administration

Membres titulaires	Membres suppléants
Madame Elisabeth PHILIPPON Madame Claude HOMEHR Le Directeur du S.D.I.S. Le Directeur Adjoint du S.D.I.S.	Monsieur Jean-Marie CAMUT Monsieur Philippe DALLEMAGNE Le Chef de groupement « Métier » Le Chef de groupement « Ressources humaines »

3. Au titre des représentants du personnel :

Membres titulaires	ORGANISATIONS SYNDICALES	Membres suppléants
Quentin HUC	AVENIR SECOURS	Nicolas RUINET
Dimin GUERREY	SA SPP PATS	Benoît LENGRENE
Valérie BRUN GATY	SA SPP PATS	David CONDAMINET
Frédéric DELFAU	FO SIS AUBE	Stéphanie GUILLEMIN
Baptiste ROLIN	FO SIS AUBE	Bradley PUISSANT

II - Membres de droit avec voix consultative

- Le chef du service de santé et de secours médical, responsable de la médecine professionnelle et préventive des sapeurs-pompiers professionnels,
- Le médecin de prévention des personnels administratifs et techniques
- L'Agent Chargé des Fonctions d'Inspection.
- Le conseiller de prévention

Art. 2. - L'arrêté n° 2023-09-062 en date du 18 septembre 2023 portant composition de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail au sein du Comité Social Territorial du SDIS de l'Aube est abrogé

Art. 3. - Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Troyes, le

13 JAN. 2024

Pour le Président et par délégation,

Le 1^{er} Vice-Président

Jacky RAGUIN

AUSE



ARRÊTÉ N° 2025-02-022

**Portant délégation de signature du
Président du conseil d'administration
au Directeur départemental
des services d'incendie et de secours et au
Chef de groupement « soutien
opérationnel »**

**Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 1424-33 relatif aux délégations de signature ;

VU le Code Général de la fonction publique ;

VU la délibération du conseil départemental de l'Aube du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil Départemental ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du SDIS de l'Aube du 20 septembre 2021 relative à la délégation de pouvoir du Conseil d'Administration au Président ;

VU l'arrêté conjoint de monsieur le ministre de l'Intérieur et de monsieur le président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours de l'Aube en date du 7 novembre 2023 détachant le colonel Rémy ANDRIOT sur l'emploi fonctionnel de directeur départemental du service d'incendie et de secours de l'Aube pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} décembre 2023 ;

VU l'arrêté n°2023-11-058 à effet du 1^{er} décembre 2023 portant délégation de signature du Président du Conseil d'Administration au Directeur Départemental et au Directeur Départemental Adjoint des services d'incendie et de secours de l'Aube ;

VU l'arrêté conjoint de Monsieur le Préfet et de Monsieur le Président du Conseil d'Administration du SDIS de l'Aube n° SDIS - 2024351- 0008 portant organisation administrative du service départemental d'incendie et de secours de l'Aube et de son corps départemental ;

VU la vacance de poste de Directeur Départemental Adjoint des services d'incendie et de secours de l'Aube ;

CONSIDERANT que l'organisation fonctionnelle du service départemental d'incendie et de secours de l'Aube impose un dispositif de délégations de signature, afin d'assurer un meilleur fonctionnement du service public et sa continuité

ARRÊTE

Article 1 : L'arrêté n°2023-11-058 portant délégation de signature du Président du Conseil d'Administration au Directeur Départemental et au Directeur Départemental Adjoint des services d'incendie et de secours, est abrogé à compter du 14 février 2025.

Article 2 : A compter de cette même date, délégation de signature est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité au colonel Rémy ANDRIOT, Directeur Départemental des services d'incendie et de secours, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions, les décisions, actes et documents prévus dans la liste figurant en annexe du présent arrêté.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement du colonel Rémy ANDRIOT, cette délégation de signature est donnée au lieutenant-colonel Fabien SOUBIRAN, Chef de groupement « Soutien opérationnel », à l'effet de signer, les décisions, actes et documents prévus dans la liste figurant en annexe n°1 du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché et transmis aux personnels concernés.

Article 5 : Le directeur départemental sera chargé de la mise en œuvre du présent arrêté.

Article 6 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne, 25 Rue du Lycée, 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE, dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Troyes, le 09/02/2025



ANNEXE. Liste des matières faisant l'objet d'une délégation de signature du Président du Conseil d'Administration au Directeur Départemental des services d'incendie et de secours de l'Aube et au Chef de groupement « soutien opérationnel »

Matières	Administration générale/ gestion courante	Observations
Réponse aux demandes de communication de documents		
Les ordres de mission (hors formation)		
Les avenants aux contrats du SDIS		
Correspondances comportant des décisions		
Les BE		
Les bons de commandes		
Les conventions d'ordre général dans le cadre du fonctionnement courant du service		En dehors du domaine de compétence des sous-directeurs
La certification du caractère exécutoire des actes transmis au contrôle de légalité		Dans la limite de 100 000 € HT
		Sous réserve que le PCASDIS soit autorisé à signer
Gestion administrative liée à la formation		
Conventions (mise à disposition, formation)		
Financier		
Les documents comptables relatifs à l'exécution des budgets (notification des enveloppes budgétaires aux services, virement de crédits à l'intérieur d'un même chapitre, bordereaux de mandats de dépenses et de titres de recettes et pièces justificatives produites à l'appui de ces derniers)		
Etats comptables (rattachements, restes à réaliser, cessions, opérations d'ordre et de fin d'exercice, etc.)		
Etats de frais		
Demande de participation aux frais		
Echéancier de recouvrement		
Les demandes de versement de subventions ou du F.C.TVA		
Les certificats administratifs		
Demande de participations aux frais ascenseurs		
Marchés et accords-cadres		
Les pièces contractuelles et les avenants		Sous réserve que le PCASDIS soit régulièrement autorisé à signer ces documents
Les rapports d'analyse des offres		
Les documents relatifs à l'exécution des marchés		
Patrimoine		
Les demandes de permis de construire et toute demande de documents d'urbanisme		
Les certificats de réception des travaux		

Gestion administrative des SPV du corps départemental	
Les actes relatifs au recrutement des SPV (engagement, réengagement et cessation d'activité)	Sous réserve que la prise de l'acte relève exclusivement du PCASDIS en sa qualité d'autorité de gestion
Les actes relatifs aux avancements de grade des SPV	
Les diplômes et insignes chef CPV/CIS	
Les actes relatifs aux affectations, aux demandes d'autorisation de saisonnier hors département, aux incorporations	
Les actes relatifs à la procédure disciplinaire	
Les actes relatifs aux prestations de fin de carrière	
Les actes relatifs aux suspensions d'engagement, résiliation (Sous réserve que la prise de l'acte relève exclusivement du PCASDIS en sa qualité d'autorité de gestion)	
Les diverses correspondances en lien avec l'engagement, recrutement (candidature retenue, non retenue, correspondance avec les comités de centre, demande d'expertise médicale)	
Les formulaires divers (affectation gardes postées, attestation de services, concours, saisonniers)	
Gestion administrative des personnels	
Les actes relatifs à la gestion des carrières des personnels permanents (Sauf recrutement et avancements)	Sous réserve que la prise de l'acte relève exclusivement du PCASDIS en sa qualité d'autorité de gestion
Les actes relatifs à la gestion des stagiaires de l'enseignement et des services civiques	
Les actes relatifs aux positions administratives des agents, aux cumuls d'activité, au temps partiel	Sous réserve que la prise de l'acte relève exclusivement du PCASDIS en sa qualité d'autorité de gestion
Les actes relatifs à la rémunération (régime indemnitaire, NBI)	
Les actes relatifs aux autorisations d'absences d'origine syndicales et aux congés divers hors maladie et accident de service	
Les actes relatifs à la procédure disciplinaire (sauf décision de sanction)	
Les attestations diverses (dont état des services)	
Les formulaires de demande des médailles et des diplômes	
Les diverses correspondances en lien avec le recrutement (candidature retenue et non retenue, mutuelle, correspondance avec un tiers employeur)	
Les actes relatifs aux congés de maladie, accidents de service, accident de trajet	
Les courriers divers (solicitation participation aux jurys, demande d'expertise médicale)	Litiges et assurance
Les dénonciations au sens de l'article 40 du code de procédure pénale	
Les diverses correspondances en lien avec les différentes juridictions administratives et judiciaires	
Les déclarations et lettres de suivi des dossiers d'assurance	



ARRÊTÉ N° 2025-02-027

**Portant délégation de signature du
Président du conseil d'administration aux
personnels d'encadrement du SDIS 10**

**Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 1424-33 relatif aux délégations de signature ;

VU le Code général de la Fonction Publique ;

VU la délibération du Conseil Départemental de l'Aube du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil Départemental ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du SDIS de l'Aube du 20 septembre 2021 relative à la délégation de pouvoir du Conseil d'Administration au Président ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du SDIS de l'Aube du 5 décembre 2024 relative à la modification de l'organigramme;

VU l'arrêté conjoint de Monsieur le Préfet et de Monsieur le Président du Conseil d'Administration du SDIS de l'Aube n° SDIS – 2024351- 0008 portant organisation administrative du service départemental d'incendie et de secours de l'Aube et de son corps départemental ;

VU les arrêtés de nomination, les contrats de recrutements et les arrêtés d'affectation des personnels listés nominativement en annexe n°2 du présent arrêté ;

VU l'arrêté n°2024-09-050 du 27 août 2024 portant délégation de signature du Président du conseil d'administration aux personnels d'encadrement du SDIS ;

Considérant la nécessité d'assurer le bon fonctionnement du service et la continuité d'activité pour l'administration de l'établissement public,

ARRÊTE

Article 1 : L'arrêté n°2024-09-050 du 27 août 2024 portant délégation de signature du Président du Conseil d'administration aux personnels d'encadrement du SDIS est abrogé à compter de sa publication et remplacé à la même date par le présent arrêté.

Article 2 : Délégation de signature est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, aux chefs de groupement à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions, les décisions, actes et documents prévus dans la liste figurant en annexe n°1 du présent arrêté.

En cas d'absence ou d'empêchement des chefs de groupement, cette délégation de signature est donnée à leurs adjoints à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions, les décisions, actes et documents prévus dans la liste figurant en annexe n°1 du présent arrêté.

En cas d'absence ou d'empêchement des adjoint aux chefs de groupement, cette délégation de signature est donnée aux chefs de service respectifs à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions, les décisions, actes et documents prévus dans la liste figurant en annexe n°1 du présent arrêté à l'exception des bons de commande.

Article 3 : Délégation de signature est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, aux chefs de service, aux officiers experts et aux chefs de centre à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions, les décisions, actes et documents prévus dans la liste figurant en annexe n°1 du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché et transmis aux personnels concernés listés en annexe n°2.

Article 5 : Le directeur départemental sera chargé de la mise en œuvre du présent arrêté.

Article 6 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne, 25 Rue du Lycée, 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE, dans un délai de deux mois suivants sa publication.

Troyes, le **21 FEV. 2025**

Le Président

Philippe PICHERY

ANNEXE 1 Liste des matières faisant l'objet d'une délégation de signature du Président du conseil d'administration aux chefs de groupement, chefs de groupement adjoint, aux chefs de service, aux chefs de centre et à leurs adjoints dont la liste figure en annexe 2

Matières	CHEFS DE GROUPEMENT	CHEFS DE GROUPEMENT ADJOINT	CHEFS DE SERVICE/ OFFICIERS EXPERTS	CHEFS DE CENTRE	Observations
Correspondances courantes ne comportant pas de décision	X	X	X	X	Chacun dans leur domaine respectif
Les BE	X	X	X	X	Chacun dans leur domaine respectif
Les bons de commandes	< 15 000 € HT	< 15 000 € HT	< 5 000 € HT	< 1 000 € HT	Sous réserve de l'existence d'une ligne budgétaire consacrée au service et du respect des règles de mise en concurrence
Gestion administrative liée à l'activité opérationnelle					
Les attestations relatives aux interventions	X	X	X		
Les réquisitions	X	X	X		
Ordre de mission opérationnelle exceptionnelle	X				
Gestion administrative liée à la formation					
Tout courrier et décision relatif à l'organisation des stages y compris les ordres de missions, les attestations et les diplômes	X				
Procès-verbal fin de formation	X				
Chartes diverses n'impactant pas le fonctionnement des services (permis poids lourd, licence de sport)	X				
Convention d'occupation de locaux et de terrains à des fins de formation et d'entraînement des SP	X				
Habilitations diverses (notamment habilitation employeur...)	X				
Financier					
Demande de participations aux frais ascenseurs	X				
Marchés et accords-cadres					
Les pièces contractuelles et les avenants	X				
Les rapports d'analyse des offres	X				
Les documents relatifs à l'exécution des marchés	X				Chacun dans leur domaine respectif et sous réserve que le PCASDIS soit régulièrement autorisé à signer ces documents

Gestion administrative des SPV du corps départemental				Sous réserve que la prise de l'acte relève exclusivement du PCASOIS en sa qualité d'autorité de gestion
Les actes relatifs au recrutement (engagement, réengagement, suspension d'engagement et cessation d'activité)	X			
Les actes relatifs aux avancements	X			
Les actes relatifs aux prestations de fin de carrière	X			
Les diverses correspondances en lien avec l'engagement, recrutement (candidature retenue, non retenue, correspondance avec les comités de centre, demande d'expertise médicale)	X			
Les formulaires divers (affectation gardes postées, attestation de services, concours, saisonniers)	X			
Gestion administrative des personnels				
Les diverses correspondances en lien avec le recrutement (candidature retenue et non retenue, mutuelle, correspondance avec un tiers employeur)	X			
Les actes relatifs aux congés de maladie, accidents de service, accident de trajet	X			
Les courriers divers (solicitation participation aux jurys, demande d'expertise médicale)	X			
Les états de service	X			
Les avancements d'échelon	X			
Les autorisations d'exercice en télétravail	X			
Patrimoine				
Les demandes de permis de construire et toute demande de documents d'urbanisme	X			
Les certificats de réception des travaux	X	X	X	X
Techniques et moyens opérationnels				
Tout document afférent à la procédure d'acquisition de véhicule (vente, cession)	X			
SSSM				
Convocations aux visites médicales	X			
Prévention/ Prévision				
Avis en matière d'accessibilité et de défense extérieure contre l'incendie	X			
Convocations aux visites et réunions des sous-commissions	X			

ANNEXE 2 : Liste des personnels d'encadrement bénéficiant d'une délégation

	Fonctions	GRADE	NOM Prénom
Pôle administration générale	Chef de groupement finances	Attaché hors classe	MICAELLI Santo
	Chef de groupement ressources humaines	Attaché principal	ALVES Olivier
	Chef de groupement juridique	Attaché	MUSSARD Laetitia
	Chef de service assistance de direction	Adjoint administratif	MALLET Pasca
	Chef de service communication	Attaché principal	HABRANT Nadège
	Chef de service santé sécurité qualité de vie en service	Attaché principal	SUZAMMECK Didier
Groupement « soutien opérationnel »	Chef de groupement	Lieutenant-Colonel	SOUJERAN Fabien
	Adjoint au Chef de Groupement	Captaine	DOLLON Fabrice
	Chef du service	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	GUYOT Mélanie
	Chef de service patrimoine et logistique	Ingénieur	JUSCZAK Sébastien
	Chef de service compétences formation et activités physiques et sportives	Lieutenant 2 ^{ème} classe	RABY Charlie
	Chef de groupement	Commandant	Nadège SMOUTS
Groupement « territoire »	Adjoint au chef de groupement	Lieutenant 1 ^{ère} classe	PONGAN Christophe
	Chef de service statuaire SPV, guichet unique et CPI	Adjoint Administratif principal de 1 ^{ère} classe	HEITZMANN Céline
	Chef de service jeunesse et citoyenneté	Rédacteur	DEBAIR Isabelle
	Chef de centre CIS TROYES OUEST	Lieutenant 2 ^{ème} classe	GAUTIER David
	Chef de Centre CIS NOGENT SUR SEINE et ROMILLY SUR SEINE	Lieutenant 1 ^{ère} classe	MILCENT Charles Edouard
	Chef de centre CIS TROYES VOULDY	Captaine	HUC Quentin
Groupement « métier »	Chef de groupement	Commandant	FAVRE Christophe
	Chef de groupement	Commandant	RUINET Nicolas
	Chef de service prévention	Lieutenant 1 ^{ère} classe	SEGARD Christophe
	Chef de service prévision et CNPE	Lieutenant 1 ^{ère} classe	GODON Dimitri
	Chef de service opération et planification	Captaine	VIN Joris
	Chef de service systèmes informatiques et numériques	Ingénieur	PIERROT Thibaut
Sous-direction santé et secours médical	Chef de centre CTA CODIS	Lieutenant 1 ^{ère} classe	MIAUX Maxime
	Officier expert	Lieutenant de 2 ^{ème} classe	DALLIER Julien
	Sous-directeur	Médecin de classe normale	ROSETTI Maxime
	Chef de service coordination et mise en œuvre	Infirmier hors classe	THIEFAINE Paul

